YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/DH/CL

DECISION N° 2005/242

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec la société Expansion Scientifique et Française, dans le cadre d'une formation sur le thème «Entretiens de Pédiatrie et Puériculture»

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la participation de Mesdames Martine PLOUHINEC et Sandrine FAIVRE-RAMPANT, employée à la mairie d'Yerres, à une formation sur le thème «Entretiens de Pédiatrie et de Puériculture» le 11 juin 2005, soit une journée,

CONSIDERANT que la proposition de la société Expansion Scientifique et Française, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec la société Expansion Scientifique Française précitée, en vue d'une formation sur le thème «Entretiens de Pédiatrie et de Puériculture » au profit de Mesdames Martine PLOUHINEC et Sandrine FAIVRE-RAMPANT, moyennant une contribution financière de 200€, frais net de toutes taxes,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2005,

Fait à Yerres, le 4 juillet 2005

MAIRIE D'YERRES (91)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

REÇU LE
06 JUIL. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY